plus honorables, a voulu solliciter une approbation directe du Parlement en sollicitant le vote d'un crédit de mille francs à titres d'indication.

Les commissions compétentes de la Chambre ayant émis un vote favorable qui sera certainement suivi d'un vote conforme du Parlement, les marchés vont pouvoir être passés immédiatement après. Ajoutons que la dépense, qui sera de 30 à 40 millions par an, sera échelonnée sur sept ou huit années. L'opération de remplacement de l'ancien habillement par le nouveau se fera par étapes et durera jusqu'en 1912 ou 1922.

On va mettre en service journalier dans les corps de troupe les effets de l'ancien habillement qui sont dans la réserve de guerre et on les remplacera au fur et à mesure dans cette réserve par ceux du nouveau type.

Vers 1920 ou 1922 le remplacement sera complètement achevé ; les effets du vieux modèle auront à cette date cessé d'être employés et il n'y aura plus en service que les effets du nouveau modèle.

La commission de l'armée a signalé la nécessité qu'il y aurait à résoudre la question des chaussures dites de repos.

Nous devons dire à ce propos que M. Noulens, pendant qu'il gérait le ministère de la guerre, avait préparé tous les éléments de l'expérience qui va être effectuée aux prochaines grandes manœuvres.

Il avait commandé douze mille paires de chaussures de six types différents à raison de 2.000 francs par type, qui vont être expérimentées dans quelques semaines, par divisions ou brigades des corps d'armée appelés à prendre part aux grandes manœuvres.

Ces chaussures dites de repos sont du type « brodequin » et peuvent au besoin être utilisées pour la marche. Elles ont l'avantage de peser 500 ou 600 grammes de moins dans le sac où elles sont emportées par le soldat.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Chute mortelle de deux caporaux aviateurs à Bétheny

Reims, 3 juillet. — Le caporal Mirat, du centre d'aviation de Reims, et le caporal Godefroy, se mettaient en route, ce matin, à neuf heures et demie, pour effectuer un vol de quatre heures, à bord d'un monoplan Le caporal Mirat était au volant ; Godefroy était assis au poste de passager. Le départ avait été normal et en tournoyant au-dessus de la plaine, les aviateurs avaient gagné la hauteur de 250 mètres environ. Ils étaient arrivés au-dessus du territoire de la commune de Bétheny, quand on vit, soudain, le monoplan tournoyer, comme s'il avait perdu sa direction. Il vint s'écraser sur le sol avec fracas. L'appareil, qui était broyé, avait haché, avec ses deux tubes d'acier, le corps du caporal Godefroy, qui fut tué sur le coup. Il fallut scier les tubes pour dégager le cadavre. Le caporal Mirat avait été également atteint. Il n'était pas mort et poussait de sourds gémissements. On le dégagea avec beaucoup de peine et on le transporta à l'Hôpital militaire. Le malheureux est dans un état désespéré. Il a les bras et les jambes brisées, et des contusions sur tout le corps. En outre, il porte à la base du crâne une fracture qui a déterminé un épanchement sanguin et le met dans un état très grave. L'opération du trépan sera pratiquée, dans l'après-midi, s'il en est temps encore.

Mirat avait déclaré, il y a quelques jours, à des amis qu'il n'aimait pas piloter le matin sans avoir mangé, car il craignait d'être pris d'une syncope.

Les aviateurs qui ont été témoins de l'accident déclarent que les craintes de leur camarade ont dû se réaliser, car il n'a rien fait, disent-ils, pour redresser son monoplan.

Mirat avait pris simplement un quart de café avant de monter dans son appareil.

Chute mortelle d'un officier aviateur hollandais

Amsterdam, 3 juillet.— Le lieutenant aviateur Spandaw est tombé, hier, d'une hauteur de trente mètres, à Soesterberg. Il a succombé ce matin, à ses blessures.

Au Maroc

Vif combat chez les Zaïans

Nous avons 17 tués, dont quatre européens et 77 blessés

Kenifra, 3 juillet. — Le 29 juin, dès l'aube, la colonne Claudel, renforcée par des éléments des colones Cros et Garnier-Duplessis, quittait le camp de Kenifra et prenait la direction du nord-est vers El Bardj où d'importants contingents de Zaïan et de Chleuch étaient signalés. L'ennemi avait l'intention de couper nos communications avec les centres d'approvisionnements situés en arrière dans la direction d'Ifran et d'Ito.

Un vif combat eut lieu qui dura la plus grande partie de la journée. L'ennemi était très nombreux et très entreprenant. Il fut mis en déroute subissant des pertes très importantes. *De notre côté nous avons eu 17 tués, dont 4 Européens.* Parmi ceux-ci se trouvait un officier. *Nous avions eu en outre 77 blessés, dont 15 Européens.* Parmi ces derniers se trouvaient deux officiers.

Mort de M. Joé Chamberlain

Londres, 3 juillet. — On annonce que M. Joseph Chamberlain est mort cette nuit à Londres. L'ancien ministre libéral passé ensuite au camp conservateur, et dont le rôle important, surtout au point de vue de la guerre du Transvaal, n'est ignoré de personne, était, depuis longtemps, très malade et avait dû renoncer à la politique.

M. Chamberlain avait 78 ans.

Une automobile tamponnée par un train

Quatre morts

Nevers, 3 juillet. — Une automobile dans laquelle avaient pris place quatre personnes revenant de la pêche, a été prise en écharpe hier soir vers 5 heures et demie à un passage à niveau par un train spécial des chemins de fer économique mis en marche à l'occasion de la foire de Lormes.

L'automobile a été traînée sur une assez grande distance et réduite en miettes.

Les quatre personnes qui se trouvaient dans le véhicule : MM. René Prévotat, 42 ans, mécanicien et loueur d'automobiles; Blaussain, 48 ans, boulanger ; Boucher, garçon boulanger et une gardien de la paix de Paris, en congé avec sa jeune femme chez ses beaux-parents à Lormes, ont été tués sur le coup.

Les autorités locales ont fait transporter les cadavres mutilés à leur domicile respectif.

Le parquet de Clamecy s'est rendu ce matin sur les lieux et a commencé son enquête

Le gardien de la paix était marié depuis un an.

Dans la Région

Le Congrès des Œuvres Laïques aura lieu en Octobre

Le Congrès des Œuvres Laïques de la région du Nord, qui devait avoir lieu à Armentières en juin et qui fut ajourné, aura lieu définitivement le 25 octobre prochain.

Une délégation composée de MM. Trépont, préfet du Nord, Debierre, sénateur, Beauvisage, sénateur du Rhône, président de la Ligue d'Action et de Défense Laïques, Daniel Vincent, député du Nord, Chas, maire d'Armentières, et Bernard Wellhoff, délégué régional de la Société Républicaine des Conférences Populaires, a été reçue, hier, par M. Augagneur, ministre de l'Instruction publique.

Après avoir exposé à M. Augagneur que, par suite de circonstances imprévues, le Congrès avait dû être remis deux fois, la délégation pria M. le Ministre de vouloir bien accepter de présider la séance de clôture du Congrès et le banquet qui suivra, et lui demanda de fixer lui-même la date de ce Congrès.

M. Augagneur, après avoir accepté cette invitation, a promis formellement de venir à Armentières le 25 octobre prochain.

Le très important Congrès des Œuvres Laïques est donc irrévocablement fixé pour cette date. Nous recauserons de cette manifestation considérable, pour laquelle de nombreuses adhésions ont été enregistrées.

Les huit heures dans les Mines

La grève des galibots aux mines d'Aniche

QUELQUES INCIDENTS

Au cours de diverses réunions tenues dans l'après-midi de jeudi, les grévistes des fosses Gayant ,Notre-Dame et Déjardin avaient *décidé de reprendre le travail vendredi matin*, mais de se trouver tous à l'accrochage, leur journée terminée, pour remonter à la suite des ouvriers.

A 2 heures et demie, les hercheurs et galibots agirent ainsi qu'ils l'avaient décidé, mais les ingénieurs des compagnies qui prévoyaient le mouvement, avaient donné des ordres aux porions. Ceux-ci se portèrent à l'accrochage et s'opposèrent, comme ils purent, à la remonte des hercheurs.

Quelques incidents se produisirent.

Aux fosses Déjardin, Notre-Dame et Gayant, les conducteurs dételèrent les chevaux, les ramenèrent à l'écurie et revinrent à l'accrochage avec les hercheurs.

Les porions avaient déjà barré plusieurs mines. Il y eut de vives discussions, et des hercheurs furent brutalisés.

Ces faits feront d'ailleurs l'objet d'une enquête de la part des délégués ouvriers.

A la fosse Gayant, notamment, un hercheur fut malmené d'une façon vraiment excessive.

A la fosse Dejardin tout se borna à une querelle particulière entre un hercheur polonais et un hercheur français qui voulait continuer le travail. On n'échangea que des injures.

Dans ces trois fosses, les surveillants durent conduire les chevaux et amenèrent eux-mêmes le charbon à l'accrochage, pendant la remonte des hercheurs.

Une lettre du Syndicat des Mineurs du Nord au Ministre du Travail

Le Syndicat des Mineurs du Nord a décidé d'envoyer au Ministre du Travail la lettre suivante :

Sin-le-Noble, le 3 juillet 1914.

La Chambre syndicale des Mineurs du Nord, à Monsieur le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à notre télégramme d'hier, nous avons l'honneur de vous informer que tous les délégués mineurs de notre région, à part quelques exceptions qui sont à la solde des Compagnies, ont adressé, sitôt qu'ils en furent avisés par M. l'ingénieur en chef, des protestations contre les consignes établies par les Compagnies, consignes qui, si elles étaient ratifiées par vous, ne feraient qu'aggraver la situation des ouvriers au lieu de l'améliorer.

La protestation des délégués mineurs est surtout basée sur la durée excessive de la descente comme de la remonte, ce qui aboutirait à des longues coupes déguisées dont le nombre d'heures serait bien supérieur à celui prévu par la loi et même par le Sénat le 14 novembre 1913.

D'où mécontentement général justifié chez tous les ouvriers.

D'autre part, la loi nouvelle prévoit, si je ne me trompe, le repos collectif. C'est donc par ces mots, à mon humble avis, pendant ce repos l'arrêt complet de l'extraction, voire même de la machine. Ce repos ne pouvant être efficace que s'il en est ainsi.

C'est cependant ce qu'entendent très mal les Compagnies. Aussi notre organisation vous serait reconnaissante d'intervenir pour que cet arrêt soit complet ou, sinon, le repos ne sera qu'un leurre, surtout pour les galibots.

Vous pouvez donc, Monsieur le Ministre, pour tous renseignements utiles concernant la protestation des délégués mineurs, vous adresser à M. l'ingénieur en chef, à DOUAI, qui est en possession de ces documents. Au cas où cette première protestation serait insuffisante, nous vous serions infiniment reconnaissants de nous en aviser afin que nos délégués puissent faire le nécessaire de suite.

Veuillez, en attendant, Monsieur le Ministre, nous croire vos tous dévoués.

Pour le Syndicat des Mineurs du Nord
et par ordre :
Le secrétaire général, Ch. QUINTIN.

Un faux bruit

UNE LETTRE DU CITOYEN LARUE

Le bruit avait couru — et un journal s'en était fait le complaisant écho — que le citoyen Larue, délégué mineur à Waziers avait été l'instigateur de la grève des hercheurs. Nous recevons de lui la lettre suivante :

« Mercredi dernier, 1er juillet, jour d'application de la nouvelle loi sur le travail dans les mines, je me trouvais comme tous les délégués mineurs soucieux de l'intérêt de leurs mandants aux abords du carreau de mine de la fosse Gayant des mines d'Aniche pour savoir si, conformément aux consignes fantastiques affichées par la Compagnie, on farcerait les ouvriers munis de leur lampe qui ne seraient pas descendus pour cinq heures.

Tout à coup, après une attente assez longue, mon attention fut attirée vers un groupe de hercheurs qui paraissaient ne pas vouloir descendre. Je leur demandais de suite quelle était la cause inexacte. Tous me dirent que la nouvelle consigne prévoyait pour eux une heure de repos et qu'ils préféraient n'avoir qu'une demi-heure et remonter une demi-heure plus tôt. Je leur fis alors remarquer que c'était précisément le premier jour d'application de la loi et qu'il était préférable pour eux de faire la première journée et de réclamer ensuite.

Ils refusèrent de m'écouter. Voyant cela, je leur proposais de parlementer avec l'ingénieur, leur offrant de les accompagner. Là se borna mon rôle. Ce qui n'empêcha pas certain bruit de circuler m'attribuant la paternité de cette grève de quelques jours

J'en prends tous les hercheurs à témoins et donne à l'auteur de ce bruit le démenti le plus formel.

LARUE Georges.
Délégué mineur,
Fosse Gayant. Mines d'Aniche. »

Dans le Pas-de-Calais

A LIÉVIN
IMPORTANTE RÉUNION

1.500 MINEURS ATTENDENT LE MOT D'ORDRE DU CONGRÈS DE DENAIN

L'application des consignes élaborées par la Cie de Liévin pour la mise en vigueur de la loi de huit heures a provoqué un vif mécontentement parmi les ouvriers de la fosse n. 3 des Mines de Liévin. Ils se sont réunis jeudi soir afin de décider de l'attitude à tenir

La réunion eut lieu dans la salle Goulet. Plus de 1.500 ouvriers y assistaient, sous la présidence du citoyen Hubert, assisté des citoyens Gosart, Vilet et Wery.

Tour à tour, les citoyens Bédart, Wéry et Delorme exposèrent, devant un auditoire attentif la situation créée par l'application de la loi de huit heures.

Après cet exposé, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

« Les ouvriers mineurs du n. 3 de Liévin, réunis salle Goulet, après avoir entendu les camarades Wéry et Delorme dans leur exposé détaillé des questions relatives à la loi de huit heures ;

« Regrettent le sans-gêne des hauts dirigeants de la mine qu'ils considèrent comme une provocation et un défi au bon sens ;

« S'engagent à faire confiance à leurs représentants et à se rallier au mot d'ordre qui sortira du Congrès de Dennin, le 5 juillet prochain et à maintenir leurs droits par tous les moyens à leur disposition ;

« Se séparent au cri de : Vive la Classe Ouvrière réfléchie et organisée ! »

A LENS

LE MÉCONTENTEMENT CHEZ LES HERCHEURS. — UNE ENTREVUE EST DEMANDÉE A LA COMPAGNIE

Le même mécontentement se manifeste aux mines de Lens parmi les hercheurs et les galibots et déjà hier matin, des défections ont été sur le point de se produire.

La Section Syndicale, en présence de cette situation a demandé immédiatement à la Compagnie une entrevue et la lettre suivante a été adressée à M. le Directeur général :

« Monsieur,

« L'application de la loi de huit heures, crée chez le personnel de la coupe (galibots, hercheurs) un vif mécontentement.

« Pour éviter des incidents regrettables qui pourraient se produire, vous m'obligeriez en recevant d'urgence une délégation, qui serait chargée de vous soumettre les motifs qui font l'objet du mécontentement susdit et de vives récriminations.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire,
BRASSEUR Adolphe.

AUX MINES D'OSTRICOURT

UNE LETTRE DU CITOYEN MERCIER

Le citoyen Mercier, délégué mineur des fosses numéros 4 et 5, adresse à l'Ingénieur en chef de l'Arrondissement minéralogique à Arras (Pas-de-Calais), la protestation suivante :

« Je proteste avec la dernière énergie, contre l'exagération des consignes appliquées aux fosses numéros 4 et 5 de la Compagnie d'Ostricourt.

Délégué mineur pour ces deux fosses, conformément à la loi du 31 décembre 1913, je devais être entendu, et mon avis devait servir à fixer le temps de durée de la descente des ouvriers, pour les fosses sus-citées. On a négligé ce point essentiel de la loi pour l'établissement des consignes.

La Compagnie vous a adressé une formule de consignes dont vous avez bien voulu me faire parvenir une copie ; elle fixe le commencement de la descente à quatre heures du matin et la fin à cinq heures, soit une heure, le commencement de la remonte à treize heures et la fin à quatorze heures trois quarts, soit une heure quinze minutes.

En réponse à ces consignes exagérées, je vous ai fait parvenir une formule dans laquelle je fixe comme temps maximum de la descente une demi-heure, en conséquence la descente devait commencer à quatre heures et demie pour se terminer à cinq heures. J'affirme que cette durée est pleinement suffisante pour descendre tout le personnel attaché à ce poste, et que mon affirmation est établis sur des essais faits par moi avant l'application de la loi.

Pour la remonte la durée étant basée sur le temps de descente, plus un quart d'heure prévu par la loi, conséquemment trois quarts d'heures doivent être également la durée maximum.

Pour les autres catégories et les autres postes, les consignes que je vous ai adressées fixant aussi une durée maximum pour la descente et la remonte, je demande qu'elles soient aussi appliquées dans leur intégralité.

Vous voudrez bien me faire connaître les motifs, qui ont déterminé votre Administration et vous-même, à accepter les consignes présentées par la Compagnie d'Ostricourt, attendu qu'elles sont contraires au texte et à l'esprit de la loi, en contraire également aux instructions données par le Ministre du Travail. »

AUX MINES DE MEURCHIN

Le citoyen Tassin, délégué mineur des fosses numéros 1, 2, 4 et 6 adresse au préfet la protestation suivante :

« Après avoir pris connaissance des consignes appliquées le 1er juillet sur la loi du 31 décembre 1913, affichées ce jour aux baraques, je proteste avec la dernière énergie contre ces consignes qui prolongent la journée du personnel au fond.

Il est regrettable que le corps des mines n'ait pas tenu compte de mes observations et me considère comme inexistant. J'affirme à nouveau que l'on peut effectuer la descente du personnel avec trente minutes et la remonte avec moins de temps.

Le Congrès de Denain

Dimanche prochain, 5 juillet, se tiendra à l'Hôtel de Ville de Denain un Congrès de la Fédération des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Dans ce Congrès régional seront discutées toutes les questions qui préoccupent actuellement le prolétariat minier.

A BAILLEUL

La grève du Textile

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES GRÉVISTES

Les grévistes ont tenu hier, dans l'après-midi, une assemblée générale au cours de laquelle diverses mesures ont été décidées en prévision de la suite d'événements attendus. La fermeté demeure parfaite, il n'y aura certainement aucune défection.

Le secrétaire a donné connaissance de diverses correspondances reçues.

M. le sous-préfet lui écrit :

« En réponse à votre lettre de ce jour, par laquelle vous voulez bien, au nom du Comité de grève de Bailleul, réclamer ma médiation pour arriver à solutionner le conflit qui existe actuellement entre les grévistes et MM. Hié, Brunet et Grenier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier de ce jour, je demande à ces messieurs de bien vouloir m'accorder à la Mairie de Bailleul, une première entrevue qui pourrait avoir lieu, soit dès samedi dans l'après-midi, soit en cas d'empêchement de leur part, au jour et à l'heure que je leur laisse le soin de me fixer.

« Veuillez agréer, etc..

» DE MENDONÇA ».

⁂

Le Syndicat Fraternel de l'Industrie Textile de Sailly et Bac-Saint-Maur et environs, écrit :

« Camarade Bolluyt,

» Tu peux envoyer quatre vendeurs de tickets à Bac-Saint-Maur avant midi, car à l'usine Salmon, la paie a lieu le matin, à neuf heures.

» Les vendeurs auront à dîner au siège du Syndicat et à goûter s'ils le jugent nécessaire. Je ferai tout ce qu'il sera en mon pouvoir pour vous être agréable.

» Recevez, camarade ..

» DERIQUE Henri. »

⁂

Le secrétaire de l'Association Syndicale de l'Industrie Textile de La Gorgue-Estaires, écrit :

« Camarade Bolluyt,

» J'ai eu l'occasion de parler ce soir au camarade secrétaire du syndicat de Merville, au sujet de la grève de Bailleul et de la vente de tickets au profit des camarades grévistes.

» Il m'a chargé de vous faire savoir que si vous voulez envoyer pour samedi soir, à quatre heures et demie ou cinq heures au plus tard, six ouvriers grévistes, la vente leur sera assurée.

» Ces camarades devront se rendre au siège du Syndicat, estaminet « Sainte-Barbe » rue des Capucins à Merville. Ils y seront renseignés pour prendre leurs emplacements au moment de la sortie du soir qui a lieu à cinq heures et demie.

Le secrétaire les attendra au siège susdit où il leur remettra une lettre dans laquelle il leur donnera toutes les explications nécessaires.

⁂

Enfin, la Chambre syndicale ouvrière de l'Industrie Textile de Lille écrit aux camarades de Bailleul que la commission du syndicat va se réunir le 8 juillet et prendra les dispositions nécessaires pour soutenir les grévistes bailleulois.

Il termine sa lettre en les pressant instamment de hâter leur affiliation à l'Union départementale » et à la « Fédération nationale ».

Ces questions seront prochainement étudiées et solutionnées sans doute conformément aux conseils que le secrétaire général de la Fédération du Nord du Textile a donnés, lors de sa visite à Bailleul.

A Vieux-Condé

Rixe sanglante entre Algériens

L'UN D'EUX EST FRAPPÉ DE TROIS COUPS DE COUTEAU

LE MEURTRIER EST ARRÊTÉ.

Il y a quelques jours, la gendarmerie ouvrait une enquête sur certains attentats aux mœurs auxquels s'était livré un algérien sur un jeune homme de quatorze ans.

Celui-ci, nommé Franklin Gabet, enfant assisté du Département de la Seine, en pension chez Mme Joséphine Rousseau, fut interrogé et conta que lundi dernier, jour de la ducasse, il se promenait vers sept heures du soir, place de Vieux-Condé, lorsqu'il rencontra un certain Ait Amara, 23 ans, mineur.

Gabet connaissait cet algérien qu'il vit à plusieurs reprises à la fosse Avaleresse où tous deux sont occupés.

Gabet fit avec son compagnon plusieurs estaminets. Vers minuit il voulut le quitter mais Ait Amara s'y opposa et l'entraîna chez lui.

Il l'invita à coucher avec lui. L'enfant s'y refuse.

« Je craindrais trop, lui dit-il, d'être réprimandé si je ne rentrai pas à la maison ».

Mais l'algérien le poussa dans la maison qu'il occupe avec quelques-uns de ses compatriotes, rue du Jard et referma la porte derrière lui.

« Couche-toi avec moi, lui dit Ait Amara. Tu n'as rien à craindre ! »

L'enfant ne résista pas davantage.

Bientôt l'algérien s'endormit, mais peu après, un nommé Omar Benmiloud Sedki entra dans la chambre.

Celui-ci, l'ayant aperçu, vint vers l'enfant et se livra sur lui à des attouchements obscènes.

Ait Amarra ne s'éveilla pas.

Gabet et son compagnon se levèrent vers sept heures du matin.

Ait Amarra s'absenta quelque temps et revint avec une paire de pantoufles qu'il offrit à l'enfant. « Reste avec moi, lui dit-il, je te payerai la journée ».

Mme Rousseau ayant appris ces faits, s'empressa d'avertir la gendarmerie.

Sedki soupçonnait Ait Amara de l'avoir dénoncé.

LE DRAME

Vendredi, vers dix heures du matin, les deux algériens se retrouvèrent à l'estaminet tenu rue du Jard par Mme Lepape, née Menue Victoria.

Tous deux étaient très gais. L'un jouait de la mandoline. Ils prirent une tasse de café puis causèrent.

Bientôt Sedki reproche à Ait Amara de l'avoir accusé de s'être livré à des attouchements sur Gabet.

La discussion fut vive mais rien ne pouvait faire prévoir la scène tragique qui allait suivre.

Tous deux sortirent en effet de l'estaminet, et comme Ait Amara franchissait le seuil, Sedki lui porta trois coups de couteau en pleine poitrine.

POUR ÉVITER DES COUPS DE COUTEAU L'ALGÉRIEN SE JETTE A L'EAU

Effrayé, AZt Amara qui perdait du sang en abondance, se jeta dans le Jard, rivière peu profonde qui coule non loin de là. Il espérait ainsi se soustraire à la fureur de Sedki, mais celui-ci avait pris la fuite.

Quelques minutes plus tard, il regagna la berge et revint à l'estaminet Lepape où on lui donna des soins.

Peu après, M. le docteur Millet vint le panser.

ARRESTATION DU MEURTRIER

Sedki s'était réfugié dans l'atelier d'ébénisterie de M. Charlemagne Isambard.

« Qu'avez-vous fait ? » lui demanda celui-ci. « Je me suis battu avec un camarade et je lui ai porté trois coups de couteau. Je crois qu'il est tué. »

Sur ces entrefaites arriva le garde-champêtre Duval, qui mit l'algérien en état d'arrestation

Fouillé, Sedki fut trouvé porteur d'un couteau de poche dont la lame ensanglantée et longue de cinq centimètres était encore tachée de sang.

Sedki fut conduit à la mairie de Vieux-Condé où arriva bientôt M. Caillet, commissaire de police de Condé.

Interrogé, Sedki reconnut avoir frappé Ait Amara. Il manifesta ses regrets d'avoir blessé son compatriote.

Il dit encore qu'il avait voulu se venger de lui parce qu'il l'avait accusé à tort de s'être livré à des attentats sur le jeune Gabet.

Sedki proteste avec la dernière énergie contre cette dernière accusation.

Omar Benmiloud Sedki, 30 ans, fut ensuite conduit à Condé et déposé au violon municipal.

Il sera amené aujourd'hui devant M. le procureur de la République.

LA VICTIME

Ait Amara, 23 ans, qui est également mineur, porte à la poitrine trois plaies profondes.

On craint que le poumon n'ait été atteint.

Amara, qui avait été déposé à l'estaminet Lepape, a été transporté à l'Hôtel-Dieu à Valenciennes.

L'ENQUÊTE

M. Caillet, commissaire de police, a recueilli divers témoignages, notamment ceux de la victime, de M. Isambard, ébéniste et de Mme Lepape, cabaretière. Ceux-ci ne purent que relater cette scène que nos lecteurs connaissent maintenant.

Il entendit également le nommé Abbas Hocine, 21 ans, chef d'un groupe d'algériens dont font partie et le meurtrier et la victime.

« Sedki devait nous quitter, dès que j'aurais pu lui remettre quelques argent. J'en avais informé Mme Lepape et lui avait conseillé de ne pas lui faire crédit. J'avais remarqué depuis quelques jours chez Sedki lui. »

Ces divers renseignements ont été transmis une attitude étrange et je me défiais de mis au Parquet.

A Camblain-Chatelain

Haine mortelle

POUR UNE CLOTURE DE JARDIN, UN MINEUR FRAPPE SON VOISIN A COUPS DE HACHE

Une scène sanglante qui s'est déroulée dans la nuit de mercredi à jeudi, vient de mettre en émoi la commune de Camblain-Châtelain.

Depuis quelque temps, les époux Damiens Charles, demeurant rue du cimetière, vivaient en mauvaise intelligence avec leur voisin Bouchez Charles, 38 ans, mineur.

Cette haine venait de ce que Damiens avait l'intention de clôturer sa cour pour en empêcher l'accès à son voisin

Plusieurs discussions avaient déjà eu lieu à diverses reprises à ce sujet.

Enfin Damiens fit les préparatifs pour mettre son projet à exécution. C'est alors que Bouchez, furieux s'écria en s'adressant à son voisin : « Attends, je vais descendre te casser la g... »

Damiens, sans répondre, rentra chez lui.

Bouchez arriva bientôt et pénétrant dans la maison, armé d'une hache, il en porta un coup sur la tête de Damiens, qui se trouvait assis près du poêle.

Le meurtrier tourna aussitôt sa colère sur la femme de sa victime qui s'enfuit avec son fils évitant ainsi la fureur de Bouchez, qui rentra tranquillement chez lui.

Des voisins avertis de la scène, vinrent porter secours au blessé qui baignait dans une mare de sang. Un docteur appelé auprès de lui, ordonna son transport immédiat à l'hôpital de Béthune. On pense que Damiens a une fracture du crâne. Son état est très grave.

M. Dominique juge d'instruction, à qui l'affaire fut remise, s'est rendu vendredi après-midi à l'hôpital de Béthune pour interroger Damiens.

Ce dernier en raison de son état ne put donner beaucoup de renseignements.

Quant à Bouchez, il fut arrêté par la gendarmerie il reconnaît être l'auteur du coup de hache. Il a, dit-il, cédé à un mouvement d'exaspération.

A CASSEL

Un enfant est grièvement blessé par une auto

Jeudi soir, vers sept heures, le jeune Joos, 13 ans jouait avec ses camarades. Il se trouvait alors en face de l'hôtel du Lion Blanc, lorsqu'en voulant se garer d'une auto, il fut pris en écharpe par une autre auto arrivant en sens inverse ; le pauvre petit fut projeté sous les roues.

A ses cris des hommes accoururent et travaillèrent pendant un moment pour dégager le petit blessé.

L'enfant, gravement contusionné à la tête, se plaint en outre de fortes douleurs internes ; son père Achille Joos, qui demeure rue d'Aire, averti de l'horrible malheur, fit transporter son fils à son domicile où un docteur lui prodigua des soins.

Ce pénible accident a causé une grosse émotion dans la paisible population de Cassel.

A LILLE

Encore une pierre dans le jardin de la Municipalité

Le nouveau théâtre perd ses pierres, les unes après les autres.

LES MALHEURS DU THEATRE DES FOLIES-RIHOUR ! — ENCORE UNE PIERRE QUI VIENT DE SE DETACHER DE LA FAÇADE DU NOUVEAU-THEATRE ET A RISQUE D'ASSOMMER DES PASSANTS !

Il y a un roman à faire avec la série d'incidents et d'accidents qui ne cessent de se produire dans cet extraordinaire bâtiment qui fait encore fâcheusement parler de lui aujourd'hui.

Nos municipaux s'affolent en présence de cette déveine persistante.

Et ils ont beau prier le Dieu des Frères à Barbette et des Flandres Electorales, leur protecteur reste sourd à leurs prières.

Billiaert en prison, Binauld sur la sellette, la population qui manifeste, Lille qu'on ne désigne plus que par le nom de Capitale des Fraudeurs, le sale coup, quoi ; et par dessus le marché, le Nouveau Théâtre, le Grand Opéra, le Gouffre à millions qui recommence à tomber en morceau.

Ils avaient bien besoi n de ça, encore !

C'est trop ! N'en jetez plus !

Encore un modillon qui tombe !

C'est mercredi matin que la catastrophe s'est produite.

Vers sept heures et demi, un petit modillon qui s'ennuyait sans doute si haut, quitta le dessous de la corniche et alla faire un petit tour sur le balcon du foyer.

Grand émoi au Palais Rihour, où la nouvelle fu taussitôt apportée. Que faire ? Que faire ?

Prendre des mesures pour empêcher que toute la famille des trop célèbres modillons baladeurs ne quitte le camp.

Mais quelles mesures ?

On n'en trouva pas et pour cause. Et, on se contenta d'aviser du fait les experts chargés depuis l'an dernier de rechercher les causes du « détachement » vraiment trop marqué dont faisaient preuve les pierres qui tombent du nouveau théâtre.

Comme il faut s'attendre à tout, on fit aussi planter des piquets tout autour du bâtiment. On les relia avec une corde et devant cette barrière qui empêche les piétons de circuler sur le trottoir, on va sans doute planter un écriteau : « Il y a danger de mort ».

Ce que dit un expert

Lorsqu'en mai 1913, le Conseil de Préfecture fut appelé à se prononcer sur les responsabilités de la chute des premiers modillons, quatre experts furent nommés à la demande de qui de droit. M. Grimpret, inspecteur des Ponts et Chaussées ; un pour la ville, M. Dubuisson, architecte à Lille et les deux autres pour les intérêts et l'entrepreneur.

Ces experts qui ont reçu la mission d'établir les causes de ces chutes de pierres, n'ont pas encore déposé leur rapport.

Nous avons vu l'un d'eux, M. Dubuisson, et l'avons interviewé relativement au nouvel accident.

M. Dubuisson nous a dit :

« Non, nous n'avons pas encore déposé notre rapport qui établira les responsabilités.

» La rédaction de ce rapport est continuellement retardée par la difficulté qui se présente pour réunir les experts dont deux habitent Paris.

» Maintenant il n'est pas douteux que les choses iront plus vite en raison du nouvel accident qui vient de se produire.

» A quoi est due cette nouvelle chute de pierre ? C'est bien simple, si on en croit le rapport qui nous a été transmis.

» On avait décidé l'an dernier de consolider les modillons en les « goujonnant » avec une tige de bronze de douze millimètres d'épaisseur.

» Or, il paraît que le modillon tombé mercredi n'était goujonné qu'avec un simple fil de fer de sept millimètres.

» Je crois que l'accident ne se serait pas produit si ce modillon avait été goujonné avec la tige de bronze prévue.

» Avec une tige de fer, au contraire, il y avait deux raisons pour qu'il tombe. D'abord cette tige n'était pas assez forte pour le maintenir et ensuite le fer en se rouillant — ce qui ne pouvait ne produire avec le bronze — devait gonfler et faire éclater la pierre.

» C'est sans doute ce qui s'est produit.

» Quelqu'il en soit, il est évident que des mesures urgentes doivent être prises.

» Que seront ces mesures ? Je ne puis vous le dire Il faut pour cela que les quatre experts se réunissent et discutent la question.

» Mais cela ne saurait tarder... ».

BACCALAUREAT

FACULTÉ DES LETTRES

2e Partie. .. Philosophie

Sont reçus définitivement : MM. Annebique, Appourchaux, Asselin, Bécu, Boucher, Baudoux d'Hautefeuille ; Mlles Canel, Baudouin (bien) ; MM. Barat (assez bien), Bethouart (assez bien), Billaudel (assez bien), Billouet (assez bien), Blériot (assez bien), Bureau, René Carton, Caudron, Chatillon, Chérigié, Chopin, Dauchez, Dechet, Delacourt, Delepouve..

MM. Bruffaerts (A B), Bruneau (A B), Bruyelle, Canet (A B), Carton, Cathelain, Catrice, Cordien (B), Coton (A B), Cuisset, Delhaye, Arnold (A B), Bartier (B), Beck (A B), Béille, Mlle Bertazzi.

MM. Bretremieux (A B), Blanckaert (A B) Boez (A B), Ghislain, Boulanger, Bourotte, Sellier, Debyser.

1re partie. .. Latin-Sciences. .. Sont admissibles (oral : vendredi 3 juillet, à 2 heures) : MM. Grégoire, Beaumont, Descharmes, Doué, Lemaire, Debeauvais, Delalande Dony, Douchet, Ferrier, Godet, Moulonguet, Jules Bernard, Briens, Miart, Teriff, Vany, Huet, Huré, Leduc, Machuel, Terrasse, Lecerf, Leclercq, Macquet, Georges Monier, Mouillez.

Oral (samedi 4 juillet 8 heures) : MM. Cambier, Demaits, Durant, Flahaut, Hay, Heduv, Allays, Bailleul, Baron, Bonnemain, Boucly, Bouez, Bouillon, Bracq, Paquet, Ployart, Ravin, Riechers, Gaudry, Hennebique, Holande, Cairre, Landrieu, Leroy, Magron, Marquant, Féron.

Oral (samedi 4 juillet, 2 heures) : MM. Bricout, Caby, Carbonnier, Caulier, Cogez, Coquelet, Dartevelle, Debrock, Dechert, Meyer, Mignon, Morice, Nutte, Olivier, Omez, Révillion, Talbotier, Wilpote.

Oral (lundi 6 juillet, 8 heures) : MM. Dubois, Charles Defontaines, Dumoncel, Falleur, Gillion, Godin, Huret, Wormser, Catoire, Colpin, Combemale, Borne, Landron, Lussiez, Henri Carpentier, Desmidt, Drecq, Sucrocq, Greffard, Masquelier, Mouquet, Nez, Schricke, Smagghe, Verley, Waringhem.

Sont reçus définitivement. — MM. Huet, Huré (A B), Lecerf, Leclercq, Leduc, Machnel (A B), Macquet (A B), Miart, Monier, Teriff, Briens, Debeauvais (B), Delande, Descharmes, Donny, Douchet (A B), Lemaire, Moulonguet.

Dernière Heure

Les Retraites des Mineurs

Une délégation des Mineurs reçue par Viviani

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROMET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE ANCIENS & NOUVEAUX PENSIONNÉS

Paris, 3 juillet. — Une délégation des mineurs a été reçue ce soir au ministère des Affaires étrangères par M. René Viviani, président du Conseil, M. Couyba, ministre du Travail, assistés des chefs de service des ministères des Finances, des Travaux publics et du Travail.

La délégation a été présentée aux ministres par les députés représentant les centres miniers.

La délégation a exprimé au gouvernement que la question des retraites était posée et que les mineurs lui demandaient d'assurer l'égalité de traitement entre les anciens et les nouveaux pensionnés.

Après discussion, le Président du Conseil a promis d'établir cette égalité.

Toutes les retraites des anciens et des nouveaux pensionnés se balanceront entre 640 et 730 francs, toutes améliorations comprises, étant entendu que la moyenne sera fixée aux abords de 700 francs.

Les mesures nécessaires seront proposées avant la fin de la présente session.

La grève dans le bassin de la Loire

Saint-Etienne, 3 juillet. — Tous les puits de Saint-Etienne sont déserts ce matin. La grève est générale ; elle atteint également Villars.

Les autres centres miniers touchés tardivement par l'ordre de grève ont leur effectif normal

Trois mille mineurs, réunis à dix heures à la Bourse du travail, ont voté un ordre du jour accusant les Compagnies de se livrer à des provocations, acclamant la grève et décidant de faire le nécessaire pour la généraliser.

Des réunions syndicales se tiendront demain dans chaque centre et le Comité fédéral se réunira dimanche pour délibérer sur la situation.

DANS LE BASSIN DE GRAISSESSAC

Montpellier, 3 juillet. — La grève qui a éclaté dans le bassin de Graissessac n'est que partielle.

Ce matin, six cents ouvriers du fond seulement n'ont pas pris le travail.

Les grévistes protestent contre le retard apporté à la